



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE

Bibliothèque municipale

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, UN LIEU CONVIVAL DE DIFFUSION DE LA CULTURE ET DU SAVOIR



450-258-1780

bibliosaintplacide.ca

La Bibliothèque municipale se situe au cœur du noyau villageois, au 73, rue de l'église.

Pour faciliter le déroulement des activités et services offerts, des règlements ont été mis en place. Dans ce contexte, la collaboration de tous les usagers est demandée afin d'offrir à tous des services de qualité et un environnement propice au lieu.

La bibliothèque est ouverte 5 jours par semaine selon l'horaire suivant :

Dimanche:	Fermé	Lundi :	Fermé		
Mardi :	14 h à 21 h	Mercredi :	14 h à 16 h		
Jeudi :	14 h à 16 h	Vendredi :	14 h à 21 h	Samedi :	10 h à 14 h

ABONNEMENT ET TARIFS

Tous les résidents et contribuables de la Municipalité de Saint-Placide peuvent s'abonner gratuitement à la bibliothèque et bénéficier de ses nombreux services.

Les non-résidents peuvent s'abonner à la bibliothèque de Saint-Placide moyennant des frais de 5 \$.

MODALITÉS D'ABONNEMENT

Adulte: une preuve de résidence et une pièce d'identité

Jeune de moins de 18 ans : doit faire signer sa carte d'abonné par l'un de ses parents

Preuve de résidence acceptée: permis de conduire ou compte d'utilité publique

Pièce d'identité acceptée: carte d'assurance maladie ou permis de conduire ou passeport

CARTE D'ABONNÉ

La carte d'abonné est essentielle afin de pouvoir bénéficier des services de la bibliothèque : emprunt et location de documents, accès aux services en ligne, participation aux activités d'animation et utilisation de tous les postes informatiques mis à la disposition du public. Les abonnés sont responsables des documents empruntés sur leur carte. Lors de la perte de la carte, celle-ci sera remplacée au coût de 2 \$ après vérification du dossier. Chaque abonné doit posséder sa propre carte. La carte d'abonné doit être renouvelée tous les ans pour l'abonné non-résident et tous les deux ans pour l'abonné résident.

LE PRÊT

Le prêt est d'une durée de trois semaines. L'abonné peut emprunter un maximum de six documents dont trois numériques.

LA RÉSERVATION

Tout abonné peut effectuer une réservation de document. La réservation reste valide pendant les cinq jours d'ouverture qui suivent l'avis donné à l'utilisateur par la bibliothèque. Après ce délai, la réservation de l'utilisateur est annulée.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE

Bibliothèque municipale

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, UN LIEU CONVIVAL DE DIFFUSION DE LA CULTURE ET DU SAVOIR

LE RENOUVELLEMENT

Un prêt peut être renouvelé sauf si le document est réservé par un autre abonné ou si le document est en retard. Un document ne peut être renouvelé qu'à deux reprises. Le renouvellement peut se faire en ligne, par téléphone ou au comptoir. Les demandes de renouvellement laissées sur la boîte vocale ou reçues par courriel ne sont pas traitées.

LE RETOUR

Les documents empruntés doivent être retournés à la bibliothèque après utilisation. Si la date de retour d'un document est prévue un jour de fermeture de la bibliothèque, elle est reportée au jour d'ouverture suivant. En dehors des heures d'ouverture, les abonnés peuvent déposer les documents dans la chute à livres placée à l'extérieur.

LES AMENDES ET LES RETARDS

Une amende quotidienne est exigée pour tout document remis après la date d'échéance. Le tarif est de 0,10 \$/ jour / document pour les livres pour adultes et de 0,05 \$ / jour / document pour les livres pour enfants. Dès que les frais dus à la bibliothèque ont atteint 10 \$, les privilèges de l'abonné sont suspendus jusqu'à ce que les frais soient acquittés.

DOCUMENTS PERDUS OU ENDOMMAGÉS

L'abonné qui perd ou endommage un document doit en payer la valeur de remplacement, les frais de retard, s'il y a lieu, en plus des frais d'administration de 7,50 \$.

INTERNET

Des postes de travail, avec accès à internet, sont mis à la disposition des abonnés durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Pour utiliser un poste informatique, un abonné de moins de 18 ans doit d'abord avoir fait signer le formulaire d'autorisation par un de ses parents ou tuteur. Les abonnés de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte pendant toute sa période de consultation. L'accès aux postes informatiques est offert par bloc d'une heure. Les réservations se font par téléphone ou au comptoir. Le réseau sans fil est aussi disponible à tous, gratuitement.

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS

Les photocopies et les impressions sont offertes à tous les usagers de la bibliothèque selon le tarif suivant :

- 0,36 \$ / page pour les copies/impressions en noir et blanc
 - 1,25 \$ / page pour les copies/impressions en couleurs
- L'utilisateur doit payer les frais d'impression de toutes les feuilles dont il commande l'impression, même inutilement ou par erreur.

PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

Le service de prêt entre bibliothèques permet aux abonnés d'obtenir un document que la bibliothèque de Saint-Placide ne possède pas. Le prêt d'un document emprunté par l'entremise du service de PEB doit être remis au comptoir ou dans la « chute à livres » au plus tard trois semaines à partir de la date du prêt. Aucun renouvellement n'est permis pour ce type de prêt.

MERCI À TOUS LES USAGERS !!!